

Politique en matière de dons

Contexte

En tant qu'association indépendante, caritative, neutre et par conséquent exonérée d'impôts, *Discuss it* s'engage pour l'intérêt politique des jeunes et leur éducation à la citoyenneté. À l'exception d'une petite équipe de projets composée de cinq personnes, environ 60 membres s'engagent bénévolement pour notre association afin de permettre l'organisation et la réalisation d'événements politiques équilibrés.

En tant qu'organisation à but non lucratif, notre financement est très varié. Outre les contributions scolaires, les subventions publiques, les fondations ou les fonds de soutien, les donations privées constituent également l'une de nos sources de financement. Afin de garantir en permanence le respect de nos valeurs et de notre vision en toute indépendance, ce document définit comment et de qui nous acceptons des donations.

Général

- *Discuss it* accepte les donations avec reconnaissance. Ils ne donnent cependant à personne le droit ou la légitimité d'influencer et/ou de participer à l'organisation de nos activités et de nos événements *Discuss it* ;
- Les donations n'exercent aucune influence sur notre neutralité, notre équilibre et notre indépendance.
- *Discuss it* est exonéré d'impôts en raison de son objectif public et purement caritatif. Les donneur·rice·s peuvent donc déduire leurs contributions à *Discuss it* de leurs impôts.

De qui acceptons-nous des donations ?

- Des particuliers ;
- Des institutions ;
- Des entreprises.

De qui n'acceptons-nous pas des donations ?

- Des partis politiques ;
- De fonctionnaires de partis communaux, cantonaux et nationaux (p. ex. membres du Conseil national, d'un grand Conseil, présidents de partis ou membres de comités de partis).

Vérification des dons

- Dans tous les cas, les donations proposées par des institutions et des entreprises doivent d'abord être discutées au sein du comité. Le comité évalue si le don représente un conflit d'intérêts et décide si Discuss it accepte ce don ;
- Chaque don privé transféré dont le montant dépasse 1000 CHF est examiné par le comité. Si un conflit d'intérêts ou une violation de la politique de dons est constaté, le don est refusé et donc renvoyé.
- Dans tous les cas, le comité peut refuser des donations en cas de conflit d'intérêts avec les valeurs de Discuss it ou si l'équilibre entre les différentes opinions politiques de nos donateur·rice·s n'est plus assurer ;
- Discuss it ne pratique pas une transparence active en ce qui concerne les donations, mais fournit volontiers des informations si elles sont sollicitées. En plus de cela, nous indiquons nos rentrées de dons en tant que montants cumulés dans notre rapport financier annuel.

Zurich le 9. Février 2022